



CHAMÁLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÁLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

Date de révision : 19/07/2018

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Détails du produit

Nom commercial : Mastic léger en fibre de verre

Numéro d'article : 15334, 15335

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Aucune
autre information pertinente n'est disponible. **Secteur d'utilisation :**

SU21 Usages grand public : Ménages privés / Grand public / Consommateurs

SU22 Usages professionnels : Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans)

Catégorie de produits : PC9a Revêtements et peintures, diluants, décapants

Usage prévu : Produit de réparation automobile / Mastic

Fabricant/Fournisseur : Chamäleon GmbH Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg -- Allemagne

des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de : Département de la sécurité des produits

Informations en cas d'urgence : +49 70024112112 (CH)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Flamme GHS02

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Soupçonné de nuire à l'enfant à naître.

STOT RE 1 H372 Provoque des lésions des organes auditifs à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.



GHS07

Irritation cutanée. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire. 2 H319 Provoque une grave irritation des yeux. **Éléments**

d'étiquette

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mot signalDanger

Éléments de l'étiquetage déterminant le danger :

styrène

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315

Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H361d Soupçonné de porter atteinte à l'enfant à naître.

H372 Endommagement des organes auditifs à la suite d'une exposition prolongée ou répétée. **Mises en garde**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. **fumeur.**

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants/lunettes de protection. P281

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P405

Entreposer sous clé.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale. **Autres dangers**

Résultats de l'évaluation PBT et

vPvB PBT : Sans objet.

vPvB : Sans objet.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Caractérisation chimique : Mélanges

Description: Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS : 7727-43-7	sulfate de baryum, naturel	12,5-<20%
EINECS : 231-784-4	substance avec une limite d'exposition en milieu de travail	
N° d'immatriculation : 01-2119491274-35	communautaire	

CAS : 100-42-5 EINECS : 202-851-5 Numéro d'index : 601-026-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119457861-32-xxxx	styrène	12,5-<20%
	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304 Toxicité aiguë de catégorie 4, H332; Irritation cutanée de catégorie 2, H315; Irritation oculaire de catégorie 2, H319; Toxicité spécifique pour certains organes cibles (SE) de catégorie 3, H335 Chronique aquatique 3, H412	

Informations Complémentaires:

La teneur en benzène (EINECS-Nr. 200-753-7) dans les ingrédients est inférieure à 0,1 % (Note P Annexe 1A 1272/2008 UE), la classification comme cancérogène n'a donc pas lieu d'être.

Pour le libellé des phrases de danger énumérées, reportez-vous à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers
secours Informations générales :

Les symptômes d'empoisonnement peuvent même apparaître plusieurs heures après l'accident ; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins 48 heures après celui-ci.

Après inhalation :

En cas de perte de conscience, placez le patient en position latérale stable pour le transport. **Après**

contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. **Après le**

contact visuel :

Rincez l'œil ouvert à l'eau courante pendant plusieurs minutes. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après avoir avalé : Buvez beaucoup d'eau et aérez la pièce. Appelez immédiatement un médecin. **Symptômes et**

effets les plus importants, à la fois aigus et différés : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Aucune autre information pertinente disponible

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Médias d'extinction
Agents extincteurs appropriés :

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattez les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. **Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs inadaptés :** Eau avec jet plein **Risques particuliers liés à la substance ou au mélange** Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits. **Conseils aux pompiers-**

Équipement de protection : Dispositif de protection respiratoire buccale.

6- MESURE EN CAS DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Installer un appareil de protection respiratoire.

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. **Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage** :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois). Éliminer les matériaux contaminés comme déchets conformément au point 13.

Assurez une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections :

Consultez la section 7 pour obtenir des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Consultez la section 8 pour obtenir des renseignements sur l'équipement de protection individuelle. Consultez la section 13 pour obtenir des renseignements sur l'élimination des déchets.

7- MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Assurez une bonne ventilation/évacuation des fumées sur le lieu de travail.

Ouvrez et manipulez le récipient avec précaution.

Prévenir la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Tenir à l'écart toute source d'inflammation - Ne pas fumer. Se protéger contre les charges électrostatiques.

Gardez un appareil de protection respiratoire à portée de main.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles :

Exigences auxquelles doivent répondre les entrepôts et les conteneurs : Aucune exigence particulière.

Informations concernant le stockage dans un entrepôt commun : Non requis. **Informations**

complémentaires sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. **Classe de stockage** :

3

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Informations complémentaires concernant la conception des installations techniques : Aucune autre donnée ; voir point 7.

Paramètres de contrôle

Ingrédients dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :

7727-43-7 sulfate de baryum, naturel

WEL	Valeur à long terme : 10* 4** mg/m ³ * poussières inhalables **poussières respirables
styrène 100-42-5	
WEL	Valeur à court terme : 1080 mg/m ³ , 250 ppm ; valeur à long terme : 430 mg/m ³ , 100 ppm

Informations Complémentaires: Les listes en vigueur au moment de leur élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Équipements de protection individuelle : Mesures générales de

protection et d'hygiène : Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ranger les vêtements de protection séparément. Ne pas inhaler les gaz/fumées/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

Filtre A/P2

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire à filtration. En cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

En cas de contact avec des poussières pulvérisées, des gants de protection en butyle doivent être utilisés (min. 0,4 mm d'épaisseur), par exemple KCL Camatril, article n° 898 ou produits similaires.

gants résistants aux solvants

En raison de l'absence de tests, aucune recommandation concernant le matériau des gants ne peut être formulée pour le produit/la préparation/le mélange chimique.

gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Le choix du matériau des gants doit tenir compte des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de dégradation.

Matière des gants

Caoutchouc fluorocarboné (Viton)

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, qui varient d'un fabricant à l'autre. Le produit étant composé de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériau du gant

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent à l'acétone pendant 480 minutes.

Acétate de butyle : 60 min ;

acétate d'éthyle : 170 min ;

xylène : 42 min

Le temps de percée exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection oculaire : Lunettes de protection hermétiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les principes physiques de base et propriétés chimiques	
Informations générales	
apparence :	
Formulaire:	Pâteux
Couleur:	Selon les spécifications du produit,
austère:	caractéristique
seuil austère :	Indéterminé.
Valeur H :	Indéterminé.
changement d'état	
point de fusion/point de congélation :	Indéterminé.
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : 145 °C (293 °F)	
pointe des cils :	31 °C (87,8 °F)
laminabilité (solide, gaz) :	Sans objet.
température d'allumage :	480 °C (896 °F)
température de décomposition :	Indéterminé.
propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeurs explosifs est possible.
limites d'explosion :	
Inférieur:	1,2 % vol.
Supérieur:	8,9 % vol.
Pression d'écoulement à 20 °C (68 °F) :	6 hPa (4,5 mm Hg)
densité à 20 °C (68 °F) :	1,24 g/cm ³ (10,35 lb/gal)
densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Solubilité dans l'eau / Miscibilité avec l'eau : Non miscibles ou difficiles à mélanger.	
coefficient de partage : n-octanol/eau : Indéterminé.	
iscosité :	
Dynamique:	Indéterminé.
Cinématique:	Indéterminé.
teneur en solvant :	
Solvants organiques :	16,2 %
COV (EC)	---
	180,7 g/l
OC-UE%	14,57 %
contenu solide :	83,8 %
autres informations	Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Matériaux incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet irritant principal : Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée. **Lésions/ irritations oculaires graves** Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) Mutagénicité des cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Toxicité pour la reproduction**

Soupçonné d'avoir nui à l'enfant à naître.

Exposition unique STOT D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée aux STOT

Provoque des lésions des organes auditifs en cas d'exposition prolongée ou répétée. **Risque d'aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Persistance et**

dégradabilité Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de**

bioaccumulation Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Mobilité dans le sol**

Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Informations écologiques**

complémentaires : Remarques générales :

Classe de danger pour l'eau 2 (Réglementation allemande) (Auto-évaluation) : dangereux pour l'eau. Ne laissez pas le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou le système d'égouts.

Danger pour l'eau potable si même de petites quantités s'infiltrant dans le sol. **Résultats de l'évaluation PBT et vPvB PBT** : Sans objet.

vPvB : Sans objet.

Autres effets indésirables : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations sur les méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser ce produit atteindre le système d'égouts.

Catalogue européen des déchets	
08 04 09*	déchets d'adhésifs et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 04	emballage métallique

Emballage non nettoyé :

Recommandation : Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN3269

Nom d'expédition approprié de l'ONU

ADR

IMDG, IATA

3269 KIT DE RÉSINE
POLYESTER

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

Étiquette

3 (FT3) Liquides inflammables.

3

IMDG



Classe 3.1
Étiquette 3

IATA



Classe 3. Liquides inflammables.
Étiquette 3

Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA III

Risques environnementaux : Sans objet.

Précautions particulières pour l'utilisateur Code de danger (Kemler) : Avertissement : Liquides inflammables.

Numéro EMS : 30
Catégorie d'arrimage FE,SD
UN

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au code IBC Sans objet.

Transport/Informations complémentaires :

ADR
Quantités limitées (QL) 5L
Quantités exceptionnelles (QE) Code : Voir
Catégorie de transport 3
Code de restriction du tunnel E

IMDG

Quantités limitées (QL) 5L
Quantités exceptionnelles (QE) Code : Voir SP340

Règlement modèle des Nations Unies: UN 3269 KIT DE RÉSINE POLYESTER, 3, III

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.

Directive 2012/18/UE

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 5 000 tonnes

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 50 000 tonnes

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de restriction : 3**Réglementations nationales :****Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives****Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon le règlement REACH, article 57**

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.**16-AUTRES INFORMATIONS****Phrases pertinentes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. H361d

Susceptible d'être nocif pour l'enfant à naître.

H372 Provoque des lésions de l'ouïe à la suite d'une exposition répétée ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des indications sur les aspects liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement et ne sauraient être interprétées comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.